



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16353
21 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 FEVRIER 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHEF D'ETAT ET PREMIER MINISTRE DU BRUNEI DARUSSALAM

Je garde un très bon souvenir de notre brève rencontre durant l'ouverture officielle du sommet de l'Organisation de la Conférence islamique à Casablanca le mois dernier.

Au nom du Gouvernement du Brunéi Darussalam et en ma qualité de chef d'Etat et de premier ministre, j'ai l'honneur de vous informer que le Brunéi Darussalam, ayant accédé à l'indépendance le 1er janvier 1984, demande par la présente lettre à être admis à l'Organisation des Nations Unies avec tous les droits et responsabilités qui s'attachent à la qualité de Membre de l'Organisation.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir soumettre la présente demande au Conseil de sécurité lors de sa prochaine séance. A cette fin, je vous transmets ci-après la déclaration faite conformément à l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et à l'article 134 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Déclaration

Me référant à la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Brunéi Darussalam, j'ai l'honneur de déclarer, en son nom, en ma qualité de chef d'Etat et de premier ministre, que le Brunéi Darussalam accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les respecter.

Le Sultan et Yan Di-Pertuan,

Negara Brunéi Darussalam,

(Signé) S. M. le sultan Hassanali BOLKIAH